PV approuvé
Au CA du 23 04 2025
et à l'AG du
11 juin 2025

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2024

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE 2024 – VOIRON

L'Assemblée Générale ordinaire de l'Association familiale de l'Isère pour personnes handicapées (Afiph), régulièrement convoquée par le Conseil d'Administration et son Président, conformément à l'article 5 des Statuts, s'est tenue à Voiron, le samedi 15 juin 2024.

Daniel Payerne-Baron tient à remercier pour leur présence, Madame HARTMANN, Vice-Présidente déléguée à l'autonomie et aux handicaps au Conseil départemental de l'Isère, Monsieur Alexis BARON, Directeur général adjoint du Conseil Départemental de l'Isère, Madame MOTTE, représente le Maire de Voiron Monsieur Julien POLAT, Messieurs BAUMANN et COSTAGLIOLA, Commissaires aux Comptes, ainsi que tous nos partenaires et familles qui se sont déplacés.

Introduction Président :
L'horizon dans notre secteur médico-social est actuellement très compliqué. Le gouvernement parle aujourd'hui d'inclusion, d'autodétermination. De notre côté, nous devons faire face à court terme à des problématiques comme :

- Problème de financement
- L'état français est en déficit et le secteur médico-social n'est pas leur problématique
- 12 Millions de personnes en France sont concernées par un handicap
- La France va rentrer dans une phase d'élection législative et le handicap n'est pas au cœur des débats.
- Il est impératif que nous arrivions à nous faire entendre de manière à avoir un bon niveau d'accompagnement
- Nous devons faire face à une problématique de recrutement du côté de nos professionnels

Nous restons donc un secteur « invisible » aux yeux de notre gouvernement. Cependant, l'Afiph se transforme, investit, même si tout n'est pas parfait. Nous essayons d'avancer et d'évoluer afin d'améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap. L'association fera tout son possible pour faire prendre conscience à nos politiques de la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons et sachez que l'Afiph est présente et qu'elle continuera de se battre pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans nos établissements.

Daniel Payerne-Baron laisse place à une animation vidéo : vidéo où vont être présentés 2 accompagnants éducatif et social. Cette Vidéo pourra être de nouveau consultée sur « You Tube ».

Puis Daniel Payerne-Baron laisse la parole aux personnalités :

Intervention de Madame MOTTE, Ajointe en charge des solidarités, des séniors, du logement et du handicap à la Mairie de Voiron : est très heureuse aujourd'hui d'être présente à l'Assemblée générale de l'Afiph et représenter Monsieur Julien POLAT, Maire de Voiron : elle salue Madame Hartmann, Vice -Présidente déléguée à l'autonomie et aux handicaps au Conseil Départemental de l'Isère et remercie l'Afiph pour avoir choisi la ville de Voiron pour son Assemblée Générale. Il y a quelques jours, elle était présente à l'Assemblée Générale du GETH (Groupement d'Employeurs pour Travailleurs Handicapés) et nous assure qu'ils ont tous notre soutien et travaillent pour les personnes en situation de handicap. Mme MOTTE tient à nous remercier pour cette invitation et nous souhaite une bonne Assemblée générale.

Intervention de Madame HARTMANN, Vice-Présidente déléguée à l'action sociale et au handicap, au Conseil départemental de l'Isère :
Madame Hartmann remercie le Président pour lui avoir donner la parole et est très heureuse de pouvoir participer à ce moment important pour l'Association. Mme Hartmann confirme que le schéma de l'autonomie est en pleine cohérence avec ce que nous portons. Les jours à venir sont difficiles mais il faut rester positif et plein d'espoir. Le Département est à nos côtés et l'Afiph essaye d'innover et participe à la transformation de ses établissements. De son côté, le Département accompagne votre structure qui est un acteur essentiel pour le Département. Le mot « inclusion » ne doit pas être généralisé et les personnes en situation de handicap ont leur place également en établissement. Le regard que portent les personnes sur les personnes en situation de handicap change grâce au travail de l'Afiph et à son investissement. A l'automne, le Département vous accompagnera dans toutes les mesures qui vous seront imposées. C'est grâce à notre travail partenarial que nous arriverons à avancer ensemble. Mme Hartmann nous souhaite une bonne Assemblée Générale.

Daniel Payerne-Baron remercie Mesdames MOTTE ET HARTMANN pour leurs interventions respectives.
Le Président souhaite que l'Assemblée Générale puisse valider le PV statutaire de l'Assemblée Générale du 17 juin 2023 ainsi que le PV ordinaire du 18 septembre 2023 qui a validé la reprise de l'ADPA par l'Afiph.

PV approuvé lors de l'AG du 11 juin 2025

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2023

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale statutaire du 17 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 18 septembre 2023 concernant la validité de reprise de l'ADPA par l'Afiph est adopté à l'unanimité.

Daniel Payerne-Baron souhaite informer des éléments concernant le vote pour le renouvellement des administrateurs. Cette année, nous avons 7 administrateurs sortants qui souhaitent renouveler leur mandat (Henri DOREY, Nadine ESPAGNOL, Michel HERNANDEZ, Daniel PAYERNE-BARON, Christian RIONDET, Gilles VUILLEMIN, Pierre WERQUIN) ET 3 administrateurs qui ne souhaitent pas renouveler leur mandat (Henri COLLOMB-REY, Michèle HILDEBRANDT, Florence LOMBARD).

3 personnes ont confirmé leur intérêt pour venir rejoindre le Conseil d'Administration de l'Afiph (Audrey BATTISTELLO, Emilie GARBOUD, Martine ROUSSIN).

Pour rappel, vous trouverez tous les noms sur le bulletin qui vous a été donné à votre arrivée : bulletin sur lequel vous pouvez rayer des noms mais pas en ajouter.
Ces postes sont à pourvoir pour 3 ans.
Les urnes vont circuler et des administrateurs procéderont au dépouillement pendant l'Assemblée Générale.

Notre Président, Daniel Payerne-Baron, informe l'assemblée qu'un Diaporama va être lancé afin de mettre à l'honneur nos sportifs. Nous travaillons avec le CDSA (Comité Départemental du Sport Adapté de l'Isère) pour faciliter tous nos sportifs car un grand nombre de personnes que nous accompagnons participe à des compétitons régionale nationale et ont des bons résultats.

Puis le Président laisse la parole à François Chauvet, Trésorier, qui va présenter le rapport financier 2023, puis ce sera au tour des commissaires aux comptes.

LE RAPPORT FINANCIER 2023

Avant de présenter le rapport financier 2023, notre trésorier, François Chauvet, tient à remercier le Directeur Administratif et Financier avec toutes ses équipes comptables et de contrôle de gestion pour leur travail sur le rapport financier 2023.

Arrêté des comptes et approbation
Résultat comptable et résultat à affecter

Arrêté des comptes et approbation :
Arrêté des comptes administratifs et consolidés :

- Validation en Conseil d'administration du 24/04/2024, rapport des commissaires aux comptes.
- Date limite de dépôt (comptes administratifs) auprès des financeurs : 30/04/2024

Approbation des comptes par l'Assemblée Générale du 15/06/2024.

Résultat comptable et résultat à affecter :
Le résultat comptable, utilisé pour la production des documents financiers (Bilan, compte de résultat, annexe) subit quelques retraitements pour donner le résultat à affecter

En k€	Résultat comptable	Retraitements	Résultat à affecter
Exercice 2023	158	1 139	1 297
Exercice 2022	625	1 141	1 766

C'est sur le résultat à affecter (Excédent de 1297 k€) que l'Assemblée Générale doit se prononcer.

Composition du résultat : les activités
Faits caractéristiques, événements post-clôture

1) Le résultat à affecter (+1 297 k€) se décompose en deux pôles :
- La gestion conventionnée (+1075)
- La gestion propre (+222)

2) Les faits caractéristiques en 2023 :
Résultat financier : reprise provision pour risque financier
Une provision pour dépréciation des placements financiers avait été constituée au 31/12/2022 (1373 k€). En 2023, une partie de cette provision a été reprise.

PV approuvé lors de l'AG du 11 juin 2025

Règlementation Ségur et valeur du point d'indice : financement partiel par le Conseil Départemental : impact défavorable : 1,5 M€
Amendement Creton : Auparavant, les recettes Creton de l'année N venaient minorer la dotation ARS de l'année N+1. Un produit constaté d'avance était comptabilisé au cours de l'année N. La reprise en N+1 de ce produit permettait de compenser la baisse de dotation ARS de N+1. La CNCC a précisé sur cet exercice que cette comptabilisation n'était pas admise, considérant que les recettes Creton étaient acquises à l'exercice N. Le produit constaté d'avance a donc été annulé. Cette écriture majore de résultat de 2 268 k€. Sans cette écriture, le résultat aurait été déficitaire de 971 k€.
Reprise des activités de l'ADPA Grenoble (Aide et soins à domicile) : coût : environ 1,2 M€ (dont 0,2 M€ en charge sur 2023).
3) Evénements post-clôture :
Frais d'énergie : Un contrat cadre d'énergie d'une durée de 3 ans s'est achevé le 31/12/2023. Le nouveau contrat, d'une durée de deux ans, aura un impact défavorable d'environ 1,4 M€ en 2024.
TVA : Remboursement de TVA de 1 102 k€

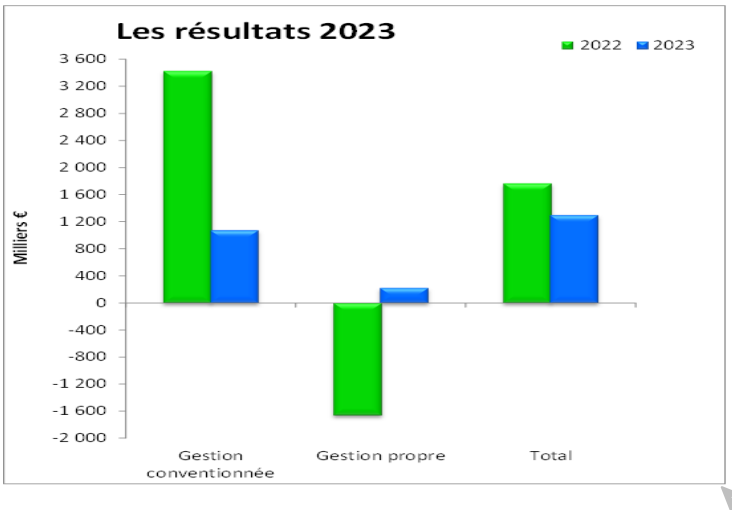

A - La gestion conventionnée :
1/ Etablissements sous CPOM

Etablissements sous CPOM ONDAM			
k€	2 023	2 022	Variation %
Produits	55 226	49 626	11,3%
Charges	52 940	47 476	11,5%
Résultat	2 286	2 151	

Etablissements sous CPOM ESAT			
k€	2 023	2 022	Variation %
Produits	16 957	16 248	4,4%
Charges	15 742	15 014	4,8%
Résultat	1 216	1 234	

CPOM ONDAM
Enfance (+488 k€ contre+1243 k€ en 2022) :
Sessad (+2870 k€ contre +845 k€ en 2022) :
Le résultat excédentaire du Sessad est à rapprocher de celui des IME, qui est en baisse : nouvelle répartition de la dotation ARS dans le cadre de la recomposition de l'offre-cible 2026 :
La dotation des IME diminue (baisse nb de places d'internat/ création de places ordinaires).
La dotation du Sessad augmente (hausse nb de places + coût à la place revalorisé)
Santé-Hébergement (-1320 k€ contre -105 k€ en 2022) : Les résultat se sont fortement dégradés, particulièrement à la MAS Charminelle et à la MAS Grand Ouest. Recours à l'intérim, frais d'assurance, nouveaux logiciels.
Umajaa : +94 et Samsah : +154

CPOM ESAT
(+1216 k€ contre +1234 k€ en 2022) :
Tous les Esat ont un résultat excédentaire

Proposition d'affectation du résultat CPOM
Total (Ondam + Esat) = 3 502 k€
Réserve de compensation des déficits → 1 834 k€
Réserve de compensation des charges d'amortissement → 3 502 k€
Report à nouveau déficitaire en gestion contrôlée→ -1834 k€

PV approuvé lors de l'AG du 11 juin 2025

2/ Etablissements sous contrôle du Conseil départemental

Etablissements sous contrôle CDI		
Résultat à affecter		
k€	2 023	2 022
Foyers	-849	427
Santé-Hébergement	-1 163	-827
UMAJAA	60	55
SAVS	262	331
Total	**-1 690**	**-15**

La dégradation des résultats est essentiellement liée à la prise en compte partielle des frais de Ségur et d'augmentation de la valeur du point d'indice.
Impact défavorable 1 500 k€, dont 824 k€ pour la valeur du point et 676 k€ pour la règlementation Ségur
Demande de financement en cours pour le complément.

Résultat avant validation de l'autorité de tarification (qui peut conduire au rejet de certaines charges et à la révision de l'affectation du résultat).

Allocation budgétaire globale (budget 2023) : 53 343 k€ contre 52 541 k€ en 2022

Proposition d'affectation du résultat Etablissements sous contrôle CDI (déficit 1 690 k€) :
Réserve de compensation des déficits 343 k€
Report à nouveau déficitaire en gestion contrôlée -2033 k€

3/ Le Siège technique

Le déficit du siège technique est de 299 k€ contre un excédent de 34 k€ en 2022.

Frais de formation (nouveaux logiciels), honoraires, études et consulting, nouveaux recrutements : salaires sur l'ensemble de l'année en 2023 (contre quelques mois en 2022).

Proposition d'affectation du résultat Siège technique (déficit de 299 k€) :
→ Report à nouveau déficitaire : 299 k€

B – La gestion propre :
1/ L'activité commerciale des ESAT

ESAT BAPC			
Résultat à affecter			
k€	2 023	2 022	variation k€
AENI	115	-38	153
AEIR	149	184	-35
AECI	-4	14	-18
AEAG	-397	-336	-61
AESIG	246	-8	254
Total ESAT BAPC	**109**	**-184**	**293**

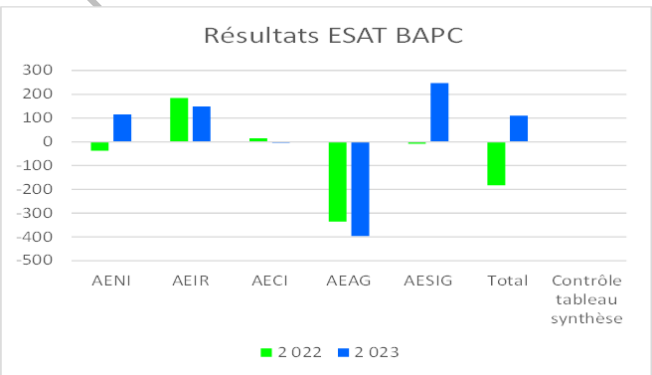

PV approuvé lors de l'AG du 11 juin 2025

La production (11 025k€) est en croissance de 3,6% par rapport à celle de 2022 (10 637 k€) mais son niveau n'a pas rejoint celui d'avant crise Covid (11 520 k€ en 2019). Il est donc nécessaire de redéployer l'activité commerciale.

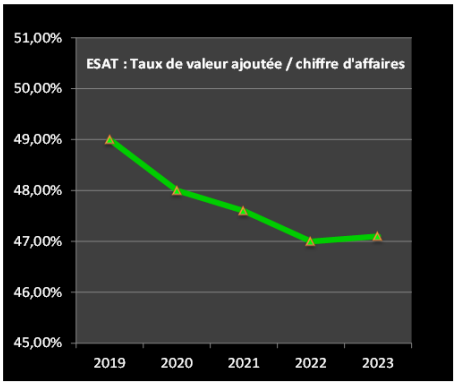

- ***Le taux de valeur ajouté*** est stable (47,1% contre 47,0% en 2022)
- ***L'Excédent Brut d'Exploitation*** est de 1283 k€ contre 1 199 k€ en 2022
- ***Le résultat net*** ressort excédentaire de 109 k€ (déficit de 184 k€ en 2022) et la marge brute d'autofinancement se redresse légèrement à 729 k€ (676 k€ en 2022)

2/ Afiph Emploi Compétences et Habitat Inclusif

Afiph Emploi Compétences :
Pôle d'accompagnement des personnes en situation de handicap dans la recherche d'emploi et dans leur parcours de formation.
Partenariats avec Agefiph, Tremplin H'Pro (orientation par l'apprentissage vers le milieu ordinaire)
Les produits d'exploitation s'élèvent à 1011 k€, en baisse de 25,9% par rapport à 2022 et le résultat est un déficit de 182 k€ (excédent de 44 k€ en 2022).

3/ Le Siège associatif

- ***Résultat du Siège Associatif : Excédent de 314 k€ (contre un déficit de 1532k€ en 2022).***

- ***Vie associative > déficit de 182 k€*** (contre un déficit de 132 k€ en 2022).

- **Les produits** (cotisations et dons) passent de 173 k€ à 151 k€. Les cotisations perçues sont en baisse continue (126 k€ contre 133 k€ en 2022). Les dons et legs s'élèvent à 11 k€ (32 k€ en 2022).
- **Les charges** de fonctionnement sont de 333 k€ (305 k€ en 2022) : augmentation des charges externes (communication, assurances).

- ***Résultat financier : Excédent de 680 k€ - (déficit de 1395 k€ en 2022)***

- **produits financiers bruts** (677 k€ contre 299 k€ en 2022) : La hausse s'explique principalement par la performance des placements à court et moyen terme (hausse des taux).
- **Reprise partielle de la provision pour risque de dépréciation des titres de placement et résultat sur cessions de valeurs de placement : effet favorable net de 230 k€**
- **Frais bancaires et intérêts sur emprunts : 43 k€**
- **L'impôt calculé sur les produits financiers ressort à 184 k€** (complément de provision sur exercices antérieurs)
- **Résultat des sections locales : -21 k€ contre -12 k€ en 2022**

- **Résultat exceptionnel :**

- ***Charge de reprise de l'ADPA (qui deviendra Afiph A Dom) : 220 k€***
- ***Produits exceptionnels : 57 k€ (cession d'immobilisations, …)***

Proposition d'affectation des résultats de la gestion propre :		
	Résultat à affecter k€	Proposition d'affectation
ESAT (BAPC)	109	Report à nouveau créditeur
Afiph Emploi Compétences	-182	Report à nouveau débiteur
Siège associatif	100	Réserve pour financement de projets
	214	Report à nouveau créditeur
	314	Total excédent siège associatif

PV approuvé lors de l'AG du 11 juin 2025

Les effectifs et charges de rémunérations :

Effectifs et rémunérations		2 023	2 022	Variation %	Remarques
Effectif salarié (nombre moyen ETP)		1 960	1 883	4,1%	
Masse salariale	k€	86 208	80 397	7,2%	Effets Ségur / Laforcade
Taux de charges sociales	%	45,2%	45,2%		
Intérim	k€	8 156	7 066	15,4%	Difficultés à recruter en CDI/CDD Taux d'absentéisme élevé
Coût total de l'emploi	**k€**	**96 071**	**88 770**	**8,2%**	
Travailleurs handicapés en ESAT (31/12)		1 256	1 270	-1,1%	
Charge globale de rémunération	k€	17 927	17 041	5,2%	Hausse du Smic
Aide au poste	k€	15 716	14 900	5,5%	
Part de rémunération restant à la charge de l'Afiph	%	12,3%	12,6%		

Les Investissements :
Les investissements (incorporels et corporels) 2023 s'élèvent, variation des immobilisations en cours incluse, à 3 672 k€ (2 794 k€ en 2022) :

Ils concernent principalement les bâtiments (1 230 k€), des équipements, matériels et agencements (1 052 k€), ainsi que matériel informatique, bureau (501 k€).

Les montants investis au cours des dernières années ont été modérés. D'importants projets sont en cours de préparation pour les prochains exercices.
Leur financement sera à réaliser :
- soit sur fonds propres
- soit par emprunt
- soit en location / bail

Il est important que les résultats dégagés à l'avenir (capacité d'autofinancement notamment) soient suffisants pour supporter ces projets, quel que soit leur mode de financement.

La situation financière :

La situation financière demeure saine au 31.12.2023 avec un niveau de fonds propres confortable et stable à 42,3 M€ (42,2 m€ en 2022)
Les ratios financiers se maintiennent à un bon niveau :
- Endettement à terme (encours de crédit-bail inclus) s/ fonds propres : 0,56 (0,62 en 2022)
- Fonds de roulement ressortant à 22,6 M€ (22,3 M€ en 2022), soit 61 jours de coût de fonctionnement (63 jours en 2022).
- Trésorerie globale : La trésorerie nette est positive : 7,7 M€ contre 10,3 M€ en 2022. Elle comporte les placements et comptes courants : 26,3 M€ (30,4 M€ fin 2022) desquels est déduit l'endettement bancaire : 18,6 M€ (20,1 M€ fin 2022).

Comme précédemment, la politique de placement est dictée par des objectifs de :
Liquidité :
30% disponibles à tout moment, sans conditions
64% disponibles à tout moment, mais à la valeur liquidative du moment, garantis à l'échéance.
6% disponibles à tout moment, non garantis
Rentabilité : Elle doit s'apprécier dans la durée et non de façon annuelle.
Sécurité :
Règle interne limitant les capitaux non garantis à 10% du total de trésorerie.

Daniel Payerne-Baron remercie François Chauvet et laisse la parole à Monsieur BARON qui souhaite apporter une précision :
« Concernant la question sur les mesures salariales : notre système est complexe car il entraîne un décalage dans le temps ; en effet, le CD38, de son côté, attend les versements de la Caisse nationale de solidarité et d'autonomie avant de vous verser les fonds et l'association doit avancer ces fonds. Nous regrettons ce décalage mais nous travaillons sur ce sujet afin de pouvoir l'améliorer dans le futur. »

Daniel Payerne-Baron remercie Monsieur Alexis BARON et laisse la parole aux Commissaires aux Comptes.

Rapport des Co-Commissaires aux Comptes

Après avoir rappelé leur rôle règlementaire et les termes de la mission qui leur a été confiés, Monsieur Baumann, KPMG, et Monsieur COSTAGLIOLA, ODYCE NEXIA, lisent le rapport conjoint fait entre KPMG et PKF AUDIT sur leurs contrôles partagés et exprime les remarques et opinions sur les comptes 2023 de l'Afiph.

PV approuvé lors de l'AG du 11 juin 2025

Les Co-commissaires Aux Comptes apportent certification, sans réserve, sur la régularité et la sincérité de la situation financière, des comptes annuels et du patrimoine de l'Association tels que présentés à l'Assemblée Générale.
Monsieur BAUMANN confirme que les règles et méthodes comptables ont été respectées et ne formule pas d'observation sur le rapport présenté, les annexes et sur les comptes arrêtés ni sur la composition sur risques et charges des fonds dédiés.
Puis, lecture est faite de leur rapport spécial, sans observation, sur les conventions conclues avec les Administrateurs et prévues aux articles L612.5 du Code de Commerce et L313.25 du code de l'Action Sociale et des Familles, et sur la rémunération des directeurs.
N.B. : L'intégralité de ces rapports et des termes règlementaires de leur approbation peut être communiquée sur demande.
Monsieur BAUMANN termine en remerciant les équipes de la direction financière et du contrôle de gestion ainsi que les acteurs associatifs de la Commission financière de l'Afiph pour leur très bonne collaboration.

Le Président remercie les Commissaires aux Comptes puis laisse la parole aux professionnels de la Mas La Charminelle pour une présentation concernant « la logique domiciliaire ».
« La logique domiciliaire » permet un accompagnement de la personne dans leur lieu d'habitation en développant le « Comme à la Maison » afin d'avoir le sentiment d'être chez soi. L'accompagnement de la personne dans leur lieu d'habitation va permettre de développer le « Comme à la maison » avec des professionnels qui « interviendront au domicile de « et de pouvoir développer leur « pouvoir d'agir » et l'autodétermination. Cette logique domiciliaire existe également au sein du territoire ou du quartier en ayant des locaux proches des commerces, de pôle d'activités et de soins et de pole ressource du territoire comme les cabinets libéraux, les associations locales…
De juillet à décembre 2024, poursuite de la mise en œuvre de la logique domiciliaire, et pour 2025, la logique domiciliaire hors les murs, comme par exemple un « café partagé » au cœur du quartier de La Monta à Saint-Egrève.

Le Président remercie les professionnels de la MAS La Charminelle pour cette présentation, puis laisse la parole à Frédérique BREU, pour la présentation du rapport d'activité.

LE RAPPORT D'ACTIVITE : LES FAITS MARQUANTS

L'Action associative :

Pilotage et réalisation de groupes de travail avec les Administrateurs (9 réunions) avec les thématiques suivantes :
- Relation familles
- Assemblée générale
- Organisation du séminaire des administrateurs
- Cotisation
- Devenir des Sections locales

Avant chaque Conseil d'Administration, une réunion est organisée avec tous les Administrateurs référents de secteur pour travailler sur des interfaces entre les familles et l'Association.

Participation active à HandiRéseaux38, avec :
Daniel Payerne-Baron (trésorier)
Frédérique Breu (Administratrice)

Participation au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Isère (CDCA)
En tant que Vice-Président (représentant des personnes handicapées et de leurs familles et des proches aidants)

Participation à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) au niveau départemental, à la COMEX et au Conseil Territorial de Santé (CTS)

Prise en compte de la problématique Éthique au niveau de l'Association :
Formation des administrateurs sur le traitement des sujets étiques (1ère journée en décembre 2023) ; poursuite de la formation en 2024.

Mise en place de conventions avec des partenaires dans le cadre culturel (Les Brûleurs de Loups, Bibliothèque vocale, Zikomatic).

- **Bilan annuel de La CRUQ (Commission Relations Usagers Qualité)**

Année 2023 :
Depuis 2022, nous pouvons constater une baisse du nombre total des situations examinées par la Commission Relations Usagers Qualité qui a eu à traiter au global 18 dossiers en 2023 par rapport à 27 dossiers en 2022.
Cette baisse s'explique en partie par des dossiers ouverts depuis 2021 qui se sont soit clôturés, soit sortis de la CRUQ car leur thématique dépassait le cadre de la Commission.
A noter également une légère baisse continue des nouveaux dossiers, avec 11 dossiers en 2023, pour 13 dossiers en 2022.

- Globalement, la diminution du nombre de cas à traiter peut s'analyser également par de meilleures réponses apportées par les établissements, en direct, sur certaines situations difficiles.

PV approuvé lors de l'AG du 11 juin 2025

- Le Président de la Cruq, Henri Dorey, a souhaité qu'un travail soit engagé sur une redéfinition de la mission de la Cruq pour améliorer la coordination avec les établissements en charge de la procédure relative aux événements indésirables.
- Il conviendrait de développer la communication pour mieux faire connaître les missions de cette instance spécifique de l'Association.
- En 2023, les 3 Directeurs de Département ont rejoint les membres de la CRUQ (et non un seul), ce qui permet d'améliorer les délais d'instruction, l'efficacité et la qualité des solutions proposées.
- La CRUQ travaille en collaboration avec les responsables Qualité du siège et de ce fait, il n'y a pas de doublons entre les situations CRUQ et les évènements indésirables.

➢ **Cotisations**

Fin décembre 2023 :

Dons : 17 210 €
Cotisations : 120 856 €

Avec la hausse des prix, des familles n'ont plus cotisé : nous avons perdu presque 2 fois plus d'adhésions que d'ordinaire, passant largement sous le seuil des 1000. Dix ans plus tôt, nous avions 1295 adhésions.

Fin déc. 2023 :
cotisations : 120856 €
dons : 17210 €
organismes : 12166 €

Adhésions :

866 à jour
783 actifs
45 demi tarif
23 amis
15 rentes survie
825 pas à jour

Répartition :

adhér. prélvt auto	154
adhér. chèque	712
pas à jour	825
non cotisants	2226

Cotisations demandées :
2226 à 0 € (non cotisants)
91 à 70 €
1600 à 740 €
Une personne doit encore 14€, une a versé 140€ au lieu de 70€, trois ont versées 280 € (!).

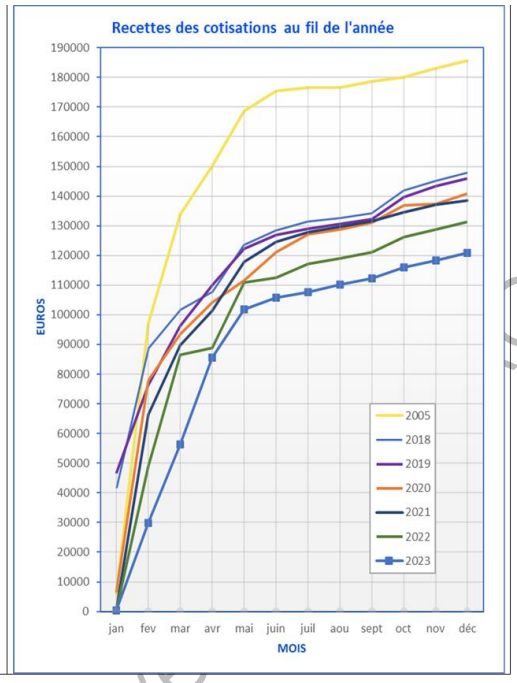

En conclusion sur le rapport d'activité :
Pour information :

- Nous constatons une forte baisse des cotisations en raison de la baisse du nombre d'adhérents, et nous avons donc moins de poids pour la parole que nous pourrions porter. Nous accompagnons plus de 4000 personnes, et nous avons 866 adhérents à jour dans notre base. Nous souhaiterions être plus nombreux afin de s'unir et de pouvoir porter notre parole auprès plus efficacement.
- La Commission citoyenneté est en train de se relancer
- Un partenariat avec le CDSE pour le sport est en cours

Puis le Président remercie Frédérique BREU pour cette présentation du rapport d'activité et introduit la présentation d'une vidéo concernant la présentation du métier d'Aide-Soignant.

Daniel Payerne-Baron remercie les professionnels pour la présentation de cette vidéo, et demande à Philippe NICOT, Directeur général, de bien vouloir venir présenter la gestion opérationnelle.

LA GESTION OPERATIONNELLE

Rappel des éléments de contexte marquants :

➢ Difficultés liées à l'attractivité des métiers
➢ Évolution du périmètre Hébergement, Vie Sociale et Professionnelle (HVSP) devenu Habitat et Accompagnement ainsi que Travail et Insertion, en lien avec le déploiement de la logique domiciliaire
➢ 1e année de déficit pour notre association
➢ Reprise d'Afiph à dom'

PV approuvé lors de l'AG du 11 juin 2025

Les temps forts de l'année 2023 :

Département Enfance	Département Habitat et accompagnement	Département Travail et Insertion
✓ Réécriture des projets d'établissements et de service ✓ Renouvellement des Conseils de vie sociale (CVS)		
✓ Réponses à appel à candidatures concernant : ○ L'Unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA) de Vienne ○ L'Unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) ○ Le Dispositif d'auto-régulation (DAR) ✓ Ouverture des **nouveaux locaux des services** Enfance à Bourgoin-Jallieu ✓ Ouverture des 30 premières places de **SESSAD TSA** (Nord Isère)	✓ Lancement de l'élan relatif à la mise au cœur de la liberté d'aller & venir ✓ Positionnement associatif relatif à la **logique domiciliaire** ✓ Validation des **reconstructions** des ○ Foyers de l'Isère Rhodanienne ○ Foyers Centre Isère ○ Foyers Nord Isère	✓ Mise en œuvre du **plan de transformation des ESAT** ✓ Mise en œuvre des sessions de **formation sur le pouvoir d'agir** en ESAT ✓ Participation ○ Au **Duo day** ○ À la **Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes en situation de Handicap**

Direction des Ressources Humaines	Direction Qualité, Projets, Évolution de l'Offre
✓ Signature de **3 accords d'entreprise** : ○ Santé, qualité de vie et conditions de travail ○ Salaires (mise en place d'une indemnité de transport) ○ Télétravail ✓ **Formation** des cadres au **management** ✓ Lancement du changement de **Système d'information Ressources humaines** ✓ Développement du recours à **l'alternance** ✓ **Dénonciation de l'accord Temps de travail**	✓ 4 **évaluations croisées** (pour les établissements Le Tréry, La Monta, Grand Ouest et Bernard Quetin) ✓ Harmonisation de la trame de **livret d'accueil** ✓ Création de **l'outil d'évaluation des potentiels et des capacités** des personnes accompagnées ✓ Accompagnement des **réponses à appels à manifestation d'intérêt**

Direction du Patrimoine et des Travaux	Direction des Systèmes d'Informations
✓ Lancement du projet de l'IMEP Les Magnolias ✓ Mise en place du logiciel de maintenance & d'entretien des bâtiments	✓ Déploiement d'outils **de travail collaboratif** à travers la suite **Microsoft 365** et de formations des professionnel(le)s ✓ Premiers pas vers un SI plus respectueux de l'environnement

Service Communication	Service Contrôle interne
✓ Mise en place d'un: ○ **Comité communication** ○ **Groupe de travail Communication** ✓ Élaboration & mise en œuvre d'une stratégie éditoriale sur les réseaux sociaux	✓ Élaboration d'un **protocole de gestion de crise** de l'AFIPH ✓ Formation des professionnel(le)s au **Dossier usager informatisé (DUI)** ✓ Obtention de la **subvention ARS et CNSA**

PV approuvé lors de l'AG du 11 juin 2025

Mise en œuvre du projet stratégique 2022 – 2026

- **2021-2025 : Projet associatif**
- **2022-2026 : Projet stratégique**
- **Fiches-action**

Élaboration d'un dépliant de communication sur le projet stratégique

- **Pouvoir d'agir**
  - Formation des personnes accompagnées en ESAT au pouvoir d'agir
  - Traduction de l'ensemble des projets d'établissement en FALC
- **Fluidification des parcours**
  - Questionnaire de recensement aux pros & aux personnes accompagnées
- Accès aux **soins / santé bien-être**
  - Sport adapté
- **Qualité**
  - Formations & sensibilisations des pros au nouveau référentiel Qualité
  - 1e évaluations croisées
  - Mobilisation des référents Qualité transversaux
- **Outils & pratiques communs**
  - Circuit du médicament
  - Liberté d'aller & venir
- Politique de gestion des **emplois & des compétences**
  - Production de fiches de postes harmonisées
  - Réflexion autour de la mise en place des entretiens d'évaluation
- **Qualité de vie et conditions** de travail
  - Baromètre QVT lancé
  - Signature de l'accord relatif
- Stratégie **communication**
  - Mise en place du Comité communication
  - Mise en place d'un groupe de travail relatif au sentiment d'appartenance/ marque employeur
- **Système d'information**
  - Définition des besoins métiers
  - Évolution des outils (365)
- Marges de **manœuvre financières**
  - Développement des partenariats avec la Banque des territoires, l'Ageden, Finances et Territoires

FOCUS sur la reprise de l'ADPA (devenue, depuis, AFIPH A DOM')

Les perspectives : Gestion opérationnelle :

- Une année charnière avec le début de nos évaluations externes (Qualité)
- Renforcement de la logique domiciliaire avec des formations en cours (réponse à l'AMI Transformation du CD38)
- La préparation au passage à 210 jours avec un accompagnement par le CREAI qui se poursuit et la transformation de l'offre de l'IME vers le DIME
- La poursuite de nos négociations avec les organisations syndicales afin d'advenir à un accord Temps de travail
- La mise en œuvre du plan de transformation des ESAT
- Le renforcement général de la cybersécurité et lancement des différents systèmes d'informations « métier »
- 3 lancements de projets patrimoniaux

Le Président remercie Philippe NICOT pour cette présentation sur la gestion opérationnelle ainsi que l'ensemble des Directeurs d'établissements et de services pour leur travail et leur engagement dans l'association.

Puis, il laisse la place au Directeur du Pôle enfance Nord Isère et à une Cheffe de service de l'IME à Saint Clair de La Tour pour une présentation vidéo du déploiement de tablettes numériques.

Enfin, le Président remercie les enfants de l'IME de Saint Clair de La Tour et les professionnels de l'IME de Saint Clair de La Tour pour cette présentation, et présente à l'assemblée les orientations.

RAPPORT D'ORIENTATION (présentation faite en FALC et traduit par Sabiha, Jonathan et Matthieu) :

À l'AFIPH il y a un projet associatif.
Le projet associatif donne les orientations à suivre pour bien travailler.
Les orientations ce sont les objectifs à atteindre.
Le projet associatif de l'AFIPH est d'accompagner tous les possibles. Pour accompagner tous les possibles, L'afiph va :

- **Remettre les familles au cœur de l'association.**

PV approuvé lors de l'AG du 11 juin 2025

- **Ecouter la parole des personnes accompagnées.**

La mise en place des orientations se fait sur plusieurs années.
Pour 2024-2025 ce sont presque les mêmes orientations que 2023.

Les lois évoluent et vont dans 2 directions :

- Réduire les budgets liés à l'accompagnement
- Développer l'inclusion au sens large

L'inclusion c'est vivre dans la société avec les autres.

La loi demande d'accompagner moins longtemps les personnes.
La loi demande d'accompagner beaucoup plus de personnes.
La loi insiste sur l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société.

Pour être en accord avec la loi l'AFIPH propose des solutions.
Il va y avoir des nouveaux projets pour bien accueillir les personnes.

- Les projets sont faits pour que tout le monde se sente chez soi.
- Les projets sont faits pour favoriser l'inclusion.

Il va y avoir :

- Des nouveaux locaux sur Bourgoin Jallieu
- Des travaux de rénovation à l'IME de Saint Maurice l'Exil.
- Un nouvel IME et un foyer à Bourgoin Jallieu
- Un foyer sur l'Isère Rhodanienne
- Un nouvel IME et un foyer à Bourgoin Jallieu
- Des travaux de rénovation des foyers sur Centre Isère
- Des travaux de rénovation des foyers Bernard Quetin

Remettre la famille au cœur de l'association.
L'AFIPH accompagne beaucoup de personnes.
Il est important que les familles des personnes participent.
L'AFIPH cherche des idées pour que les familles participent davantage.

Ecouter la parole de la personne accompagnée.
Il est très important que les personnes puissent prendre des décisions pour leur vie.
Une des valeurs de l'AFIPH est d'accompagner les personnes à dire ce qui est important pour elles.
Pour dire ses envies et ses besoins il y a le projet individualisé

On peut aussi participer en allant à des réunions.
Cette année il y aura des réunions sur la citoyenneté.
Les sujets de ces réunions seront choisis par les personnes elles-mêmes.
Dans ces réunions on parlera des droits et des devoirs des personnes.
Par exemple on peut parler du droit de vote.
Par exemple on peut parler de la place des personnes en situation de handicap dans la société.

Le projet associatif se termine en 2025.
Il est important de réfléchir à de nouveaux axes de travail.
Le conseil d'administration va se mettre au travail dès le mois de septembre.
Le conseil d'administration : c'est les personnes qui dirigent l'association de l'AFIPH.

Daniel PAYERNE-BARON invite maintenant l'assemblée à poser ses questions et/ou remarques :

Questions à la direction générale :

- ***Combien de personnes sont accompagnées à l'ADPA ?***
  - Plus de 2000 personnes sont accompagnées par l'ADPA.
  - 3500 clients utilisent la télé alarme et télé surveillance
- ***Que veut dire l'acronyme « DIME » ?***
  - Le DIME est le nouveau terme pour indiquer un IME, soit : Dispositif Intégré Médico Educatif

Questions sur les projets :

- L'ensemble des projets concernant Saint Maurice l'Exil, IME Bourgoin-Jallieu, Foyers Bourgoin-Jallieu, Foyers Voiron : ces projets vont s'effectuer d'ici 2027. Le projet concernant la Mas La Charminelle prendra plus de temps.
- La logique domiciliaire va s'appliquer pour le projet de la MAS La Charminelle.
- Le projet associatif aura une durée de 5 ans, de 2026 à 2030 ; pour ce travail, seront associés les professionnels, les personnes en situation de handicap et les familles.
- Concernant la révision de la convention avec le CDSA (Comité DépartementaL Du Sport Adapté) : celle-ci est importante car elle va aider nos personnes en situation de handicap lors de leurs compétitions. De même que l'activité physique et la motricité sont très importants pour les personnes que nous accompagnons.
- Comment l'Afiph se positionne-t-elle sur la CAA (Communication Améliorée et Alternative) ?

PV approuvé lors de l'AG du 11 juin 2025

- La CAA rentre dans le cadre du projet stratégique. Il n'y a pas d'obligation pour le public qui relève de l'ARS plutôt que du public qui relève du CD38.
- Il est très important de développer le « Pouvoir d'agir » afin que toutes les personnes en situation de handicap puissent s'exprimer.
- La CAA fait partie des recommandations des bonnes pratiques. Le Pôle Enfance Nord Isère et le Pôle Enfance Centre Isère l'utilisent et nous sommes en train de la développer.

Questions diverses :

- Famille établissement Grand Ouest : Serait-il possible d'engager une réflexion concernant les professionnels qui accompagnent nos enfants et qui ont certaines compétences (comme par exemple, la relaxation, réflexologie sophrologie...) afin qu'ils puissent les pratiquer hors établissement ? Ces actions pourraient apporter du bien être à nos enfants au sein de nos établissements mais la direction est réticente jusqu'à ce jour.
  - Sur le plan légal, il est important de poser la question au service des Ressources Humaines afin d'être certains de rester dans la légalité.
- Famille Foyer George Sand : problématique lié au soin : les infirmières intérimaires ne veulent pas faire les soins qui sont inscrits sur la prescription par la sécurité sociale.
  - C'est une problématique qui est d'actualité dans nos foyers car il est important que les ordonnances soient à jour et soient faites pour que les soins soient faits.
  - Ces foyers sont des établissements non médicalisés où il n'y a pas de professionnels de santé et ce sont des professionnels de santé extérieur, en libéral, qui peuvent intervenir.
    Parfois, suivant la dégradation de la santé d'une personne, la question de réorientation doit être discutée.
  - Quand une famille rencontre une problématique avec une infirmière libérale, elle peut se rapprocher de la directrice de l'établissement. La Directrice des Foyers Centre Isère va revoir cette problématique avec la famille.
- Famille Mas La CHARMINELLE : maman mécontente car un personnel soignant a maltraité sa fille il y a 2 ans, elle n'a pas été accompagnée psychologiquement, elle se sent seule.
  - Au regard des faits, la personne a été licenciée il y a 2 ans : en tant qu'association, nous n'avons pas le droit de porter plainte de notre côté, et il n'y a que la famille qui peut le faire. Nous avons transmis tous les éléments de preuves à la gendarmerie.
  - Du côté des administrateurs, il faudrait travailler sur l'accompagnement des familles de manière à ce que ces derniers sachent de quelle manière intervenir suivant les différentes situations.
  - Un travail en lien avec le lien éthique est également en cours.
  - Les administrateurs sont là pour accompagner les familles et un état des lieux sera fait sur cette situation.
  - A l'heure actuelle, il manque des bénévoles et il est difficile de pouvoir accompagner toutes les familles.

Le Président reste à la disposition des familles et par manque de temps aujourd'hui, il répondra par mail à toutes les questions qui avaient été posées par certaines familles en amont de l'Assemblée Générale.

Daniel Payerne-Baron invite maintenant le secrétaire général à venir présenter les résolutions concernant les comptes 2023.

RESOLUTION 1 – Approbation du Rapport d'Activité 2023
Après en avoir entendu la présentation, l'Assemblée Générale approuve le Rapport d'Activité (conformément à la délibération 2024 04 24-010 validée au CA du 24/04/2024).

RESOLUTION 2 - Approbation des comptes 2023
L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du trésorier et le rapport des Co-Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2023 et donne quitus de leur gestion aux administrateurs (conformément à la délibération 2024 04 24-009 validée au CA du 24/04/2024).

RESOLUTION 3 - Approbation du Rapport Financier 2023
L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du trésorier, approuve le Rapport Financier qui lui est soumis (conformément à la délibération 2024 04 24-008 validée au CA du 24/04/2024).

RESOLUTION 4 - Approbation du Rapport Moral et du Rapport d'Orientation 2023/2024
Après en avoir entendu la présentation, l'Assemblée Générale approuve le Rapport Moral et le Rapport d'Orientation du Président (conformément à la délibération 2024 04 24-011 validée au CA du 24/04/2024).

RESOLUTION 5 - Affectation des résultats 2023
L'Assemblée Générale approuve le résultat comptable excédentaire de l'exercice 2023, à savoir 157 618 €. Le résultat à affecter, après différentes neutralisations (total net 1 139 398 €), est un excédent de 1 297 016 €.
Les propositions d'affectation de résultat ont été faites individuellement pour chaque établissement, en veillant à alimenter les réserves de compensation des déficits des établissements excédentaires, à hauteur des déficits des établissements déficitaires. Le reste des excédents a été mis en réserve pour compensation des charges d'amortissements (conformément à la délibération 2024 04 24-013 validée au CA du 24/04/2024).
Il est affecté comme suit, sur proposition du Conseil d'Administration :

PV approuvé lors de l'AG du 11 juin 2025

Pour la gestion propre :
Pour la Vie Associative, excédent de 314 166 €, affecté en report à nouveau excédentaire de 214 166 € et de 100 000 € en réserve pour financement de projet
Pour les ESAT BAPC excédent de 109 144 € affecté en report à nouveau créditeur

Pour AEC déficit de 182 431 €, affecté en report à nouveau débiteur

Pour Tremplin déficit de 19 198 €, affecté en report à nouveau débiteur

Pour le dossier de retraitement un excédent de 20 € affecté en report à nouveau créditeur

Pour la gestion conventionnée :
Pour les établissements ARS (IME, MAS, FAM SOINS, ESAT BPAS, SAMSAH ARS, SESSAD) un excédent global de 3 502 507 € dont déficit de 1 833 574 € et excédent de 5 336 080 €,
Affecté comme suit :
Réserve de compensation des déficits 1 833 574 €
Réserve de compensation des charges d'amortissement 3 502 507 €
Report à nouveau déficitaire en gestion contrôlée 1 833 574 €

Pour les établissements CDI, déficit de 1 689 704 € sous réserve du contrôle de tiers financeur dont 2 033 193 € déficitaire et 343 489 € excédentaire, affecté comme suit :

Réserve de compensation des déficits 343 489 €
Report à nouveau déficitaire en gestion contrôlée 2 033 193 €

Siège technique, déficit de 298 837 €, affecté en report à nouveau déficitaire.

Entités Comptables de Retraitement (ECR), déficit de 438 650 €, affecté en report à nouveau déficitaire en gestion contrôlée.

RESOLUTION 6 – Modification des affectations des résultats 2022

Résultat CDI 2022 :
L'affectation du résultat 2022 des établissements CDI arrêtée par l'Assemblée Générale du 17 juin 2023 est modifiée en fonction des résultats administratifs acceptés postérieurement par le Conseil Départemental de l'Isère.

	Résultat et proposition d'affectation AG 17/06/2023	Résultat et affectation retenue CDI
Résultat affecté -	**14 676,16**	**206 315,22**
Réserve de compensation des charges d'amortissements		
Réserve de compensation des déficits	1 084 669,19	
Excédent affecté au fin. charges exploitation non reconductibles		
Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation n+2		
RAN Excédentaire		206 315,22
RAN Déficitaire	- 1 099 345,35	

Sur l'exercice 2024 il sera affecté en réserve de compensation des déficits 206 315 €

Résultat ARS 2022 :
Le résultat 2022 pour les établissements sous CPOM ARS était excédentaire de 3 384 694 €. Après analyse des comptes administratifs, un rejet de charges de 6 750 € a été opéré sur les financements 2023 lié au emprunts non autorisés par l'autorité de tarification, dont ceux liés à l'opération de Malissol (6 027 €)

Résultat SIEGE 2022 :
Le résultat 2022 pour le Siège Technique a été modifié par le financement d'une reprise en réserve de compensations des charges d'amortissement de 22 618,71 € ce qui ramène le résultat administratif à 56 829,10 € excédentaire. Ce résultat a été affecté comme prévu dans les résolutions de l'AG du 17 juin 2023 en réserve de compensation des charges d'amortissement.
L'Assemblée Générale autorise les changements d'affectation résultant de l'arrêté des Comptes Administratifs de 2022 par les autorités de contrôle et de tarification.

PV approuvé lors de l'AG du 11 juin 2025

RESOLUTION 7 – Conventions
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Co-Commissaires aux Comptes sur les conventions prévues aux articles L612-5 du Code de Commerce et L313-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles, approuve les conventions conclues avec les administrateurs et les directeurs.

RESOLUTION 8 – Investissements 2023
L'Assemblée Générale approuve les investissements non financiers réalisés sur l'exercice 2023 dont le total s'est élevé à 3 671 831 €, auxquels se déduisent un total net de -746 533 € de chantiers en cours (ramenant ce poste d'immobilisations à 2 925 298 € au 31/12/2023).

RESOLUTION 9 – Budget de fonctionnement 2024
L'Assemblée Générale approuve les orientations budgétaires décidées par le Conseil d'Administration du 25 Octobre 2023.

RESOLUTION 10 – Plan Pluriannuel d'Investissements
L'Assemblée Générale approuve les opérations réalisées dans le cadre des PPI et retracées dans les comptes annuels et le rapport de gestion et autorise les investissements et les financements relatifs dans le cadre de ce plan.
Elle autorise le Conseil d'Administration à mettre en œuvre une modulation et une adaptation de celui-ci, au regard du fonctionnement de l'Association, et statuer sur la réalisation de ces plans, lors de la prochaine Assemblée Générale.

RESOLUTION 11 - Cotisation 2025
Pour l'exercice 2025, le Conseil d'Administration du 24 avril 2024 propose que la cotisation annuelle de base d'un montant maximum de 140 euros soit reconduite pour les membres actifs. Une réduction de 50 % de ce barème sera appliquée sur demande écrite selon le barème ci –dessous.

	Montant
Parents, Tuteur, Famille accueil **Personne handicapée, Amis**	**MEMBRE ACTIF 140 €**
Parents divorcés	MEMBRE ACTIF, 1/2 TARIF
Réduction pour difficultés financières sur justificatifs	MEMBRE ACTIF 1/2 TARIF
Membre titulaire d'une rente survie Unapei contraint d'adhérer directement à une autre association affiliée à l'Unapei (sur justificatif d'adhésion à l'autre association affiliée)	MEMBRE ACTIF (l'Afiph reverse 75 € à l'Adapei 07)
Membre d'honneurs	MEMBRE ACTIF, 0 €

Il est rappelé que le paiement de la cotisation est une condition d'adhésion à l'Association et de droit de vote.
Depuis 2017, il est proposé aux adhérents de pouvoir régler leur cotisation par prélèvement mensuel de 14 euros par mois sur 10 mois. ***Au moment du vote de la résolution 11 : 1 abstention***

RESOLUTION 12 - Délégation pour l'adaptation et la gestion des structures et pour proposer, présenter, négocier et arrêter les budgets 2025
L'Assemblée Générale habilite le Conseil d'Administration et son Président à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la création et/ou à la gestion de nouvelles structures ainsi qu'à l'évolution, l'adaptation et la restructuration des Etablissements et Services existants de manière à répondre de façon optimale aux besoins des personnes en situation de handicap en conformité avec les règlements administratifs et financiers en vigueur. Pour cela, elle autorise le Président à demander toute ouverture ou clôture de comptes bancaires qu'il juge nécessaire et à en donner procurations sous sa responsabilité.

L'Assemblée Générale donne délégation, avec possibilité de subdélégation, au Conseil d'Administration pour proposer, présenter, négocier et arrêter les budgets des Etablissements et Services, ainsi que le budget de l'association, pour l'année en cours et pour l'année 2025, et les communiquer aux autorités compétentes.

RESOLUTION 13 – Opérations relatives à l'article 10 des Statuts
Pour mémoire, rappel de l'Article 10 : Délibérations du Conseil d'Administration relatives aux immeubles
« Les délibérations du Conseil d'Administration, relatives aux acquisitions, échanges ou aliénations des immeubles nécessaires aux buts poursuivis par l'Association, constitutions d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens rentrant dans la dotation et emprunts, doivent être approuvées par l'Assemblée Générale. »
Descriptif des opérations 2023/2024 permettant la conclusion des projets architecturaux de l'AFIPH :

PV approuvé lors de l'AG du 11 juin 2025

Bail commercial MALADIUM :
L'Assemblée Générale autorise la signature d'un bail commercial de 12 ans pour la location d'un immeuble de bureaux et locaux d'activités de jour afin d'installer le nouveau SESSAD du Nord Isère sur la commune de Bourgoin-Jallieu, sis rue Claude Chappe, auprès de la SCI MALLADIUM.
(conformément à la délibération 2024 01 24-001 validée au CA du 24/01/2024).

Acquisition parcelle Bourgoin-Jallieu – L'Oiselet :
L'Assemblée Générale autorise l'acquisition des parcelles de la Commune de BOURGOIN-JALLIEU (Isère) cadastrées section CK numéros 50 & 53, moyennant le prix de 550 000,00 € pour la réalisation du nouvel IME de Bourgoin-Jallieu afin de déménager l'IME de Saint Clair de La Tour, en fin de bail (conformément à la délibération 2024 03 27-004 validée au CA du 27/03/2024).

Foyers Bourgoin-Jallieu – L'Etissey
Pour la bonne réalisation du projet immobilier des FNI à Bourgoin-Jallieu, l'Assemblée Générale approuve l'acquisition auprès de la commune des parcelles cadastrées section AW numéros 421 et 422, ainsi qu'une emprise d'environ 195 m² sur la parcelle cadastrée section AW numéro 423, moyennant le prix de 208 €/m² pour les parcelles AW 421 et 422, et 100€ / m² pour la parcelle AW 423, soit un total d'environ 67 964 € à affiner dès réception des documents d'arpentage.
L'Assemblée Générale approuve la rétrocession à la commune à l'euro symbolique, des parcelles correspondant à une emprise d'environ 6m² sur la parcelle cadastrée section AW numéro 383, d'environ 27m² sur la parcelle cadastrée section AH numéro 902, d'environ 183m² sur la parcelle cadastrée section AH numéro 829, et d'environ 37m² sur la parcelle cadastrée section AH numéro 905.
Enfin, l'Assemblée Générale autorise l'établissement d'un bail à construction au profit d'un bailleur social pour la bonne réalisation du projet (conformément à la délibération 2024 03 27-005 validée au CA du 27/03/2024).

Foncier PENI – L'Oiselet
L'Assemblée Générale approuve les démarches auprès du bailleur social ICF afin d'acquérir une parcelle de terrain propice à la bonne réalisation du projet de l'IME de Bourgoin Jallieu, le long de la rue de l'Oiselet. Cette parcelle est toujours en cours de définition suivant l'avancement du projet (conformément à la délibération 2024 04 24-015 validée au CA du 24/04/2024).

Renouvellement du bail emphytéotique de l'IME DAUDIGNON
L'Assemblée Générale approuve les démarches auprès de la commune de GRENOBLE afin de prolonger le bail emphytéotique de l'établissement et de l'accorder avec la durée des investissements immobiliers nécessaires à la future réhabilitation du site.

Renouvellement du bail emphytéotique de l'IME LES ECUREUILS
L'Assemblée Générale approuve les démarches auprès de la commune d'ECHIROLLES afin de prolonger le bail emphytéotique de l'établissement et de l'accorder avec la durée des investissements immobiliers nécessaires à la future réhabilitation du site.

Bail commercial SESSAD
L'Assemblée Générale autorise la signature d'un bail commercial de 12 ans pour la location de deux plateaux de bureaux et parking sis 18-20 rue Henry Barbusse à Grenoble, auprès de la société IB à Grenoble (conformément à la délibération 2024 04 24-020 validée au CA du 24/04/2024).

Accord amiable Afiph/Actis concernant les Foyers Bernard Quetin :
Suite aux désordres constatés aux Foyers Bernard Quetin depuis 2006 et conformément aux délibérations n°14a, 14b et 14c du CA du 24 avril 2024, l'Assemblée Générale approuve les démarches auprès du bailleur social Actis consistant à la recherche d'un accord amiable et autorise la signature du protocole transactionnel pour le litige opposant l'Afiph à Actis, s'agissant des FBQ.
Cette signature emporte la résiliation du bail à construction qui liait l'Afiph à Actis depuis le 16 octobre 2001, de la convention de location du 27 novembre 2001 et de son avenant du 11 août 2015 ainsi que de la convention d'occupation du 14 janvier 2002. L'Assemblée Générale autorise ces résiliations.

RESOLUTION 14 – Validation des dons et legs

Succession Mme PEGUET
L'Assemblée Générale approuve la vente de l'ensemble des biens ou droits réels immobiliers dépendant des successions confondues de Madame Paulette PEGUET et Monsieur Raymond BOUILLAT, et approuve de faire procéder, au besoin et si l'intérêt de l'association le requiert, aux opérations de partage qui pourraient intervenir dans le cadre du règlement de ces successions (conformément à la délibération 2024 03 27-002 validée au CA du 27/03/2024).
Legs Jeanne MARION
L'Assemblée Générale accepte le legs de Mme Jeanne Frédérique MARION pour un montant estimatif d'actif de 114 000€ (conformément à la délibération 2024 03 27-003 validée au CA du 27/03/2024).

Appartement KONDRATOFF
L'Assemblée Générale autorise la vente d'un bien immobilier de type appartement à Pont de Claix, issu du Legs KONDRATOFF (conformément à la délibération 2024 03 27-006 validée au CA du 27/03/2024).

PV approuvé lors de l'AG du 11 juin 2025

RESOLUTION 15 - Renouvellement du Conseil d'Administration
L'Assemblée générale est informée que :

7 Administrateurs sortants demandent le renouvellement de leur mandat :

1- Monsieur Henri DOREY, depuis 2012
actuellement Administrateur Référent Grésivaudan
2- Madame Nadine ESPAGNOL, depuis 2015,
actuellement administratrice déléguée à l'accessibilité
3- Monsieur Michel HERNANDEZ, depuis 2011,
actuellement Administrateur délégué Sport Adapté
4- Monsieur Daniel PAYERNE-BARON, depuis 2021,
actuellement Président
5- Monsieur Christian RIONDET, depuis 2011
actuellement Administrateur Nord Isère
6- Monsieur Gilles VUILLEMIN, depuis 2011,
actuellement Secrétaire général adjoint
7- Monsieur Pierre WERQUIN, depuis 1997,
actuellement Administrateur Référent Centre Isère

3 Administrateurs ne renouvellent pas leur mandat

1- Monsieur Henri COLLOMB-REY,
actuellement administrateur Sud Isère
2- Madame Michèle HILDEBRANDT,
actuellement Administratrice Référente Agglo grenobloise
3- Madame Florence LOMBARD,
actuellement administratrice Agglo grenobloise

3 Nouvelles candidatures au CA :

- Madame Audrey BATTISTELLO
- Madame Emilie GARBOUD
- Madame Martine ROUSSIN

Ces postes sont à pourvoir pour 3 ans.

RESULTATS DES VOTES :
Nombre de votants :171 (dont 65 présents et 106 pouvoirs)
Votes exprimés : 167
Bulletins nuls/abstentions : 1
Bulletins validés : 166
Après communication du résultat des votes, et aucune autre intervention n'étant exprimée, le Président tient à remercier pour leur aide, Henri Dorey, Henri Collomb-Rey et Pierre Achard concernant le dépouillement des bulletins de vote, les familles présentes pour leur attention et leur participation. Il remercie également Mme HARTMANN et M. BARON du Département pour leur présence et déclare close l'Assemblée Générale ordinaire statutaire 2024 de l'Afiph.

Fin de séance : 17 h30

Le Président, **La Présidente déléguée,**

Daniel PAYERNE-BARON **Frédérique BREU**

PV approuvé lors de l'AG du 11 juin 2025